



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International
29 Rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Devoteam S.A.

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2020

Devoteam S.A.

73, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret

Ce rapport contient 4 pages



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International
29 Rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Devoteam S.A.

Siège social : 73, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Approbation d'un accord de support au projet d'offre avec Castillon SAS, le 9 juillet 2020

- **Personnes concernées :**
Messieurs Godefroy et Stanislas de Bentzmann, actionnaires majoritaires de la société Castillon SAS
- **Nature et objet :**
Cet accord a pour objet d'organiser la coopération entre Devoteam S.A. et Castillon SAS dans le cadre du projet d'offre publique.
- **Modalités :**
L'accord prévoit notamment un engagement d'exclusivité au profit de Castillon SAS et un engagement de coopération dans la conduite de l'offre et pour les besoins des autorisations réglementaires requises.
- **Motivation :**
Devoteam projette d'accélérer sa transformation et de concrétiser sa vision stratégique « Tech for people ».

Conventions autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Approbation d'une convention de crédits senior d'un montant maximum en principal de 65 millions d'euros et d'une convention de nantissement de comptes bancaires

- **Personnes concernées :**
Castillon SAS, en sa qualité d'actionnaire de Devoteam S.A. et MM. Stanislas et Godefroy de Bentzmann, membres du directoire, en leur qualité d'associés de Castillon SAS.
- **Nature et objet :**
La convention de crédits senior a pour objet le financement des besoins généraux et de fonds de roulement du groupe Devoteam.
La convention de nantissement de comptes bancaires a pour objet la garantie des obligations de paiement de Devoteam S.A. au titre de la convention de crédits senior.
- **Modalités :**
La convention de crédits senior, d'un montant initial en principal de 65 millions d'euros, a une maturité de 6,5 ans et une marge d'intérêts de 3% l'an maximum. La commission d'arrangement et d'engagement sont respectivement égales à 2% et 0,9% du montant en principal au maximum.
La convention de nantissement porte sur les comptes bancaires ouverts au nom de Devoteam S.A. en France.



Grant Thornton

Devoteam S.A.

*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020*

- Motivation :
Devoteam souhaite couvrir ses besoins financiers généraux et son besoin en fonds de roulement, tout en sécurisant un financement d'une durée supérieure à ses lignes de financement existantes et plus flexible que ces dernières.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 30 avril 2021

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Jean-Pierre Valensi
Associé

Vincent Frambourt
Associé